Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique

2019/2168(INI) - 24/11/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Maria da Graça CARVALHO (PPE, PT) intitulé « Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique ».

Renforcer la participation des femmes à l'économie numérique

Le passage à l'ère numérique ouvre de nouvelles perspectives, mais soulève également de nombreux défis en matière d'égalité des chances sur le marché du travail, d'égalité de traitement dans la vie professionnelle et de recherche d'un équilibre entre les hommes et les femmes.

L'indice d'égalité de genre 2019 révèle des inégalités persistantes entre les sexes dans le secteur numérique. Les données d'Eurostat de 2018 montrent qu'environ 1,3 million de personnes suivent des études dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'Union européenne, et que les femmes ne représentent que 17 % de l'ensemble des étudiants en TIC dans l'Union. Les stéréotypes sexistes influencent fortement les choix des matières, et très peu d'adolescentes dans les États membres de l'Union (moins de 3 %) manifestent un intérêt pour travailler dans le domaine des TIC.

Dans ce contexte, les députés ont invité la Commission à :

- lutter contre les écarts considérables entre les hommes et les femmes dans le secteur des TIC dans le cadre de la stratégie numérique pour l'Europe par des mesures concrètes visant spécifiquement à accroître la participation des femmes et des filles dans ce secteur;

- accorder un financement adéquat aux programmes visant à inciter un plus grand nombre de filles et de femmes à étudier et à travailler dans le domaine des sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), et à mettre en place des programmes d'entrepreneuriat qui financent les femmes et les filles qui lancent des projets technologiques ou de nouvelles entreprises.

Réduire l'écart numérique

Le rapport a adressé un ensemble de recommandations à la Commission, aux États membres et, plus largement, à la société sur la manière de réduire l'écart numérique entre les hommes et les femmes dans divers domaines, tels que l'éducation, les médias, la culture et l'audiovisuel ou encore la participation civique, politique et économique des femmes, comme par exemple :

- veiller à intégrer la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation numérique à tous les niveaux;

- traiter en profondeur le problème du faible nombre de femmes suivant des études ou travaillant dans le domaine des TIC;

- transposer et mettre en œuvre la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et mettre en place des politiques visant à améliorer la situation des travailleurs indépendants, en particulier des femmes entrepreneurs dans les secteurs des TIC et du numérique;

- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les TIC et les entreprises liées aux TIC et dans l'économie numérique et adopter des politiques transversales visant à réduire l'écart hommes-femmes dans l'économie numérique par des mesures ciblées;

- analyser les causes et les facteurs du fort taux d'abandon des femmes dans les carrières numérique;

- encourager l'engagement des femmes dans l'innovation et d'accroître les possibilités de financement pour les jeunes entreprises numériques dirigées par des femmes;

- encourager les industries de l'audiovisuel et des médias à montrer de plus en plus de femmes exerçant des professions dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des TIC;

- tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes lorsqu'ils élaborent des initiatives dans le domaine de l'administration en ligne;

- encourager les jeunes femmes actives à se tourner vers les professions en lien avec la cybersécurité;

- stimuler l'accessibilité numérique et le caractère abordable du numérique comme outils permettant de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les stratégies en matière de développement.

Lutte contre les violences à caractère sexiste et la cyberviolence

Face à l'augmentation du harcèlement et de la violence à l'encontre des femmes dans le monde numérique, le rapport a demandé la mise à disposition de fonds et l'organisation de campagnes visant à sensibiliser et à éduquer les femmes sur la manière de sécuriser leurs comptes et leurs communications pour se protéger en ligne. Ces campagnes devraient lutter contre la violence à caractère sexiste et les stéréotypes sexistes, sensibiliser les hommes à la manière de se comporter à l'égard des femmes en ligne et garantir la liberté d'expression des femmes et leur participation significative au discours public.

Les États membres devraient faciliter les canaux de signalement et soutenir le développement d'outils de formation pour les forces de police, le système judiciaire et le secteur du numérique afin de donner aux services répressifs les moyens d'enquêter et de poursuivre efficacement les auteurs d'attaques malveillantes et de soutenir les victimes de harcèlement et de violence en ligne.

Les députés ont demandé la mise en place de nouvelles mesures juridiquement contraignantes et l' adoption d'une directive visant à prévenir et à combattre les violences sexistes, y compris la cyberviolence, qui vise souvent les femmes.

Collecte des données

Le rapport a invité la Commission et les États membres, ainsi que les plateformes et les entreprises, à recueillir des données comparables ventilées par genre et par âge sur l'utilisation des TIC, et à proposer des initiatives, notamment dans le domaine de la recherche, visant à mieux faire comprendre les causes profondes de l'écart numérique entre les hommes et les femmes.